



12, impasse Mas - 31000 Toulouse
tél. 05.61.99.20.77 fax. 05.61.62.75.66 snpst.toulouse@orange.fr

Docteur Mireille CHEVALIER
Secrétaire Générale

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFSSET

Toulouse, le 26 juin 2009

Monsieur le Président,

Le SNPST se joint aux inquiétudes de la FNATH et de l'ANDEVA, concernant l'amendement du gouvernement qui a été déposé au Sénat dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST). Cet amendement prévoit la fusion, par ordonnance, des deux agences de sécurité sanitaire, l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail).

Le SNPST estime lui aussi que cette mesure va porter atteinte à l'efficacité de l'AFSSET et priver les professionnels de la santé au travail de l'expertise dans le domaine des risques professionnels, nécessaire à leur action pour la préservation de la santé des travailleurs.

En effet, comme le rappellent la FNATH et l'ANDEVA dans leur communiqué du 15 mai 2009, « *la fusion de ces deux agences ne ferait qu'affaiblir le dispositif Santé-Travail en raison de la grande disparité des deux structures et des particularités de ce champ de la santé publique.*

D'autres pistes permettant une meilleure rationalisation de l'utilisation des deniers publics avait été évoquées, comme un rapprochement de l'AFSSET avec le département Santé-Travail de l'InVS, ou encore l'intégration du Bureau d'évaluation des risques des produits chimiques (BERPC) au sein de l'AFSSET, laquelle est d'ailleurs en cours de réalisation ».

La préparation de cette mesure visant à fragiliser l'AFSSET a lieu alors que la réforme de la prévention en santé au travail se négocie entre les partenaires sociaux, et tout ceci sans aucune prise en compte des avis des organisations représentatives des professionnels concernés.

Le SNPST dénonce le démantèlement annoncé des outils de travail des professionnels de la santé au travail et s'inquiète du devenir de la réforme engagée sur la santé au travail dans ce contexte.

Le SNPST demande que la concertation prévue dans le cadre d'un comité de pilotage sur l'avenir des agences ne se fasse pas dans la précipitation comme l'ont dénoncé la FNATH et L'ANDEVA et associe toutes les organisations concernées.

C'est pourquoi le SNPST vous demande, lors de votre très prochaine réunion, de prendre des positions permettant une visibilité et une médiatisation des conséquences de cette fusion et de faire des propositions constructives pour l'avenir de cette agence.

Le SNPST soutiendra toute décision du conseil d'administration de l'AFSSET en accord avec les positions explicitées ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Dr Mireille CHEVALIER
Secrétaire Générale

Copie : - Monsieur le Premier Ministre
 - La Presse